

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 281 du 03 octobre 2024

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1
03 octobre 2024

Arrêté électoral rectificatif n°106-2024-ELE-024 portant organisation des élections des représentants usagers au sein des conseils des départements-composantes

**Arrêté rectificatif n°106-2024-ELE-024 de l'arrêté n°098-2024-ELE-022
portant organisation des élections pour le renouvellement des
représentants des usagers au sein des conseils des départements-
composantes**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts du département-composante-mécanique ;

Vu les statuts du département-composante informatique ;

Vu les statuts du département-composante GEP ;

Vu l'arrêté électoral n°098-2024-ELE-022 ;

Vu l'arrêté électoral rectificatif n°100-2024-ELE-023 ;

**Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,
Arrête**

Article 1

L'arrêté n°098-2024-ELE-022 est modifié en son article 8.

Article 2

L'article 2 qui précise que :« La date limite de dépôt des candidatures est le mardi 15 octobre 2024 à 12h00 » est remplacé par : « La date limite de dépôt des candidatures est **le lundi 14 octobre 2024 à 12h00** ».

Article 3

Les autres dispositions de l'arrêté électoral restent inchangées.

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et diffusion sur sites intranet ou internet des composantes concernées.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} octobre 2024,

Le Président de l'université,

Frédéric FLEURY

